

Ecole Elémentaire
Rue Léon Jouhaux
87400 Saint Léonard de Noblat
05 55 56 04 76
Ce.0875010y@ac-limoges.fr

CONSEIL D'ECOLE DU 3ème TRIMESTRE En date du lundi 17 juin 2025

Personnes présentes :

- Les enseignants : M MURAT, Mme GASNIER, Mme MASSON, Mme BOUTET, Mme ORVAIN, Mme AGAZZI, Mme MORTESSAGNE, Mme LYRAUD, Mme DUPRE, Mme DESROCHES, M CAUJOLLE, Mme Di COSTA (AESH)
- Le Maire et les élus : Mme CHATELON (adjointe au Maire chargée des affaires scolaires), Mme DUFOUR (conseillère municipale),
- DDEN : M FAURE
- RASED : M GILLIE (psychologue scolaire)
- Les parents d'élèves titulaires : Mme BROUILLET, Mme TARDIEN, Mme CHAPONNAY, M WEBER, M BOULESTEIX, Mme LAPLAUD,
- Les parents d'élèves suppléants : Mme BOULESTEIX, Mme MOUGAS

Personnes excusées :

- Mme WOLF, Inspectrice de l'Education Nationale HV3
- M DARBON, maire de la commune
- Mme SANTANA (responsable des services périscolaires)
- Mme SHOENECKER (parent d'élève)
- M BRUNEAU (parent d'élève)
- Mme GIROIR (parent d'élève)
- M CASSELEUX (parent d'élève)
- Mme SURROCA (parent d'élève)
- Mme MEYNIER (parent d'élève)

Secrétaire de séance : Mme MORTESSAGNE (enseignante)

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Bilan des activités et des sorties du 3^{ème} trimestre 2024-2025
- 2 - Bilan financier de la coopérative scolaire
- 3 - Projet NEFLE de création d'une salle multi-activités à Gay Lussac
- 5 - Présentation de l'évaluation externe de l'école
- 6 - Préparation de la rentrée de septembre 2024 (effectifs, composition des classes, équipe pédagogique, rythmes scolaires)
- 7 - Informations et questions diverses

Début de séance : 18h00

La directrice remercie les participants de leur présence à ce dernier conseil de l'année. Il est précisé qu'il y a eu des questions transmises par les représentants des parents d'élèves. Elles seront traitées au fur et à mesure du conseil quand les points abordés le permettent ou lors du dernier point.

1- Bilan des activités et des sorties du 3^{ème} trimestre

- **Exposition sur les chemins de fer** : Au mois de mars, les classes de Mme Orvain, Mme Masson, Mme Mortessagne, Mme Desroches, Mme Boutet se sont rendues au CDI du collège pour assister à une intervention du Pays d'arts et d'Histoire et Monts et Barrages sur le thème de l'histoire du chemin de fer.

- **Projet équitation : cheval et altérité** :

La classe ULIS se rend actuellement au centre équestre du Chatenet en Dognon pendant 8 séances afin de travailler avec des objectifs variés.

- **Ecole et cinéma** :

Les classes de Mme Mortessagne et de Mme Desroches ont assisté à la projection de Max et les Maximonstres.

Les classes de l'école Pressemane ainsi que les classes de Mme Orvain et de Mme Dupré sont allées voir Même pas peur.

Des classes de l'école devraient de nouveau participer à ce dispositif l'an prochain.

- **USEP** :

- Rencontre Rugby : Les classes de CM ont participé à une rencontre rugby le 11 avril.
- Rencontre orientation : Une rencontre orientation a eu lieu à Saint Paul les 17 et 18 avril
- Rencontre Athlétisme : le 16 mai

- **Sortie Paris** : Les élèves de la classe de Mme Desroches se sont rendus à Paris le 4 avril avec une classe de Royères pour assister à la cérémonie du ravivage de la flamme du soldat inconnu, visiter le Sénat et faire une balade en bateau-mouche.

- **Intervention de l'infirmière scolaire** : Le 10 juin l'infirmière scolaire est intervenue auprès des CM2 sur le thème de la puberté, l'adolescence, ...

- **Intervention des conseillers numériques de l'Escalier**

Les conseillers numériques de l'Escalier sont intervenus pendant 2 séances pour les classes de Mme Mortessagne, M Caujolle, Mme Desroches, Mme Gasnier, M Murat afin de travailler dans le domaine du numérique. Cette intervention devrait à nouveau avoir lieu l'an prochain pour les classes de CM1/CM2.

- **Concert JMF** :

Les classes de Gay Lussac ont assisté à un concert JMF le 12 mai. Les enseignants ont trouvé qu'il n'était pas forcément de qualité. Les classes de Gay Lussac continueront de nouveau à participer à cette opération l'an prochain mais si les concerts sont de nouveau peu intéressants ce sera la dernière année d'autant que le tarif passe à 4,50 € par enfant.

- **Activité Kayak/VTT** : La classe de Mme Desroches participe à une activité Kayak /VTT à Beaufort sur 5 séances
- **Association Ose le dire** : L'association Ose le dire est intervenue dans les classes de Mme Masson, Mme Dupré, Mme Lyraud/ Mme Agazzi pour parler aux enfants des différentes formes de violence et de la manière d'alerter s'ils devaient en être victimes ou témoins.
- **Intervention rugby** : La classe de Mme Orvain a eu une intervention rugby pendant 3 séances.
- **Maison de l'arbre** : Les classes de M Murat, Mme Gasnier, Mme Masson se sont rendues à la Maison de l'arbre à Chamberet les 5 et 6 juin.
- **Cœur en fête** : La classe de Mme Gasnier ira le 20 juin en train à Limoges pour participer à la rencontre Cœurs en fête pour chanter avec d'autres classes du département devant la mairie et visiter le musée des Beaux-arts.
- **La cité de l'Espace** : Les classes de Mme Desroches, M Caujolle se sont rendues à la cité de l'Espace le 20 mai. La classe de Mme Boutet ira le 24 juin dans le cadre de son projet fusées avec le collège.

Au cours du voyage du retour des CM2, certains élèves ont été particulièrement pénibles et irrespectueux, les enseignants tenaient à le signaler.

- **Beauval** : Les classes de Mme Mortessagne, Mme Orvain, Mme Dupré, Mme Lyraud/Mme Agazzi iront visiter le zoo de Beauval le 26 juin.
- **Comédie Musicale** : La classe de M Caujolle présentera une comédie musicale le mardi 24 juin d'après le Magicien d'Oz.
- **Visites et échanges**
 - Le 16 juin les CM2 de Mme Desroches et de M Caujolle ont fait une journée d'immersion au collège afin de préparer leur entrée en 6^{ème}. Cette journée a été appréciée par les élèves.
 - Les futurs CP viendront le 30 juin visiter le site Pressemane et passer une matinée dans leur future école.
 - Les ce1 viendront à Gay Lussac le 23 juin.
 - Des portes ouvertes auront lieu pour les familles des futurs CP le 30 juin en soirée.

- **Grande Lessive** : Le 3 juillet, les élèves des classes seront mixés pour faire une production plastique sur le thème de la mer.
- Les enseignants remercient la municipalité pour sa participation au financement des transports (pour toutes les sorties scolaires) ainsi que les entrées pour certaines sorties.

2-Bilan financier de la coopérative scolaire

Mme Boutet et M Murat ont fait le bilan financier du 3^{ème} trimestre de la coopérative. Celui-ci est consultable à l'école sur demande.

Le solde du compte est de 10 806,68 cts € au 12 juin mais il reste encore des opérations de débit et de crédit à prendre en compte.

3-PPMS unifié

Jusqu'à cette année, les écoles avaient deux PPMS différents (plan de prévention de mise en sûreté) , un en cas d'intrusion, un en cas d'accidents risques majeurs (tempêtes, neige,...)

Cette année, ces deux PPMS ont été unifiés avec l'aide de l'assistante de prévention de la DSDEN. Le PPMS est présenté au conseil.

4- Préparation de la rentrée de septembre 2025 :

a. Effectifs prévisionnels :

| CYCLE 2 | | | CYCLE 3 | | |
|-------------|-----|-----|---------|-----|-----------------|
| CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | Dispositif ULIS |
| 50 | 35 | 38 | 51 | 42 | 12 |
| TOTAL : 228 | | | | | |

Nous n'avons pas toutes les inscriptions ou éventuelles radiations pour le moment.

b. Prévisions des compositions des classes (sous réserve de nouvelles inscriptions/radiations)

| | |
|---------------------------|---------|
| Classe de M MURAT | CP |
| Classe de Mme GASNIER | CP |
| Classe de Mme MASSON | CE1 |
| Classe de Mme BOUTET | CE1/CE2 |
| Classe de Mme LYRAUD | CE2 |
| Classe de Mme ORVAIN | CM1 |
| Classe de Mme MORTESSAGNE | CM1 |
| Classe de Mme DESROCHES | CM2 |
| Classe de M CAUJOLLE | CM2 |

Les listes nominatives des classes ne seront plus affichées sur les panneaux car nous n'en avons plus le droit : La loi relative à la protection des données personnelles interdit d'afficher les listes d'élèves sur les panneaux extérieurs. **L'affichage des listes scolaires constitue un traitement de données personnelles et doit en ce sens respecter le RGPD(Le règlement général de protection des données).**

Les listes pourront être envoyées par mail le soir le la pré-reentrée mais sous réserve que la directrice ait pu saisir toutes les adresses mail. Sinon les listes seront connues le jour de la rentrée.

De plus le choix de la répartition des élèves dans une classe ou une autre est discuté en conseil des maîtres, les décisions ne sont pas prises au hasard.

c. Temps scolaire rentrée 2025 :

| | |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------|
| Pré-rentrée des enseignants | Vendredi 29 août 2025 |
| Rentrée scolaire des élèves | Lundi 1 ^{er} septembre 2025 |
| Automne | Du vendredi 17 octobre 2025 Au dimanche 2 novembre 2025 |
| Fêtes de fin d'année | Du vendredi 19 décembre 2024 Au dimanche 4 janvier 2025 |
| Hiver | Du vendredi 6 février 2026 Au dimanche 22 février 2026 |
| Printemps | Du vendredi 3 avril 2026 Au dimanche 19 avril 2026 |
| Début des vacances d'été | Vendredi 3 juillet 2026 |

Les APC auront lieu : - pour Pressemane le mardi et le vendredi de 8h15 à 8h45

-pour Gay Lussac le mardi et le vendredi de 8h20 à 8h50

Les parents d'élève ont soulevé la question suivante :

L'APC du matin semble poser des difficultés d'organisation pour certains parents. Certains parents soulignent par ailleurs que les enfants prenant le bus seraient d'office privés d'APC. Avez-vous des retours concernant le nombre de familles pour lesquelles l'organisation des APC aurait posé problème cette année ? Serait-il possible d'organiser les APC le soir, en prévoyant du personnel pour accompagner les enfants à la garderie en cas d'impossibilité ces parents ?

Mme l'adjointe au Maire répond qu'il n'est pas possible de mettre à disposition un personnel communal. Les enseignants répondent qu'à leur connaissance les APC le matin n'ont posé de difficultés que pour deux familles. Les APC resteront donc le matin. De plus les enseignants rappellent que les journées sont longues , les APC le soir seraient moins efficaces pour les enfants.

e) Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique reste inchangée exceptée l'enseignante qui assurera la décharge de la direction.

L'équipe des AESH pour l'an prochain n'est pas encore connue.

5-Informations et questions diverses :

- Protocole PHARE :

Le protocole PHARE est un protocole qui est mis en place dans tous les établissements scolaires afin de lutter contre le harcèlement ou des situations d'intimidation connues.

Dans chaque école une ou plusieurs personnes ont été formées à le mettre en place. Il s'appuie sur la méthode de préoccupation partagée. Dans un premier temps, seuls les « victimes », « intimidateurs », « familles des victimes » sont entendus. Le but est de trouver une solution entre enfants en s'appuyant sur l'empathie et l'apprentissage du vivre ensemble. Selon la suite des entretiens, si aucune solution n'a été trouvée ou si des sanctions doivent être prises les familles des « intimidateurs » peuvent être convoquées mais cela n'est fait que dans un second temps.

- Questions de parents :

- Certains parents souhaiteraient que l'alliance entre l'équipe pédagogique et les parents soit renforcée par une communication encore plus efficace. Pour cela, serait-il possible d'inscrire dans le cahier de liaison des élèves tout entretien prévu entre un enfant et un membre de l'équipe pédagogique et éducative ?

Les enseignants répondent que dès qu'un incident doit être porté à la connaissance des familles cela est fait. Par contre il n'est pas possible de tout rapporter, chaque enseignant est amené à régler un incident, un conflit plusieurs fois par jour.

- Certaines écoles, à Limoges notamment, proposent un temps d'étude gratuit après l'école, encadré par les enseignants (bénéficiant de ce fait d'heures supplémentaires). Est-il possible d'envisager ce type de fonctionnement à St Léonard de Noblat ?

Des bénévoles du foyer rural proposent déjà à une vingtaine d'enfants une aide aux devoirs 3 soirs dans la semaine. Ces personnes sont très investies et les enseignants ne souhaitent pas leur faire concurrence. Les enfants qui le souhaitent ont également la possibilité de faire leurs devoirs de manière autonome le soir à la Forestière.

- Certains parents rapportent que leurs enfants se plaignent que lorsqu'ils sont servis par les plus grands, les portions servies sont plus petites.
Serait-il possible de remédier à cela ?

Madame l'Adjointe au Maire répond qu'elle va demander aux agents d'être vigilants sur ce point.

- Certains parents expriment le fait que les goûters servis à l'accueil périscolaire ne sont pas assez conséquents.

Après lecture de la réponse apportée au conseil d'école de maternelle, certains parents estiment que

les quantités et la variété des goûters ne semblent pas être suffisants eu égard aux besoins nutritionnels des enfants.

Le laitage proposé par la diététicienne lors du conseil d'école de maternelle a-t-il été mis en place ?

Les parents qui le souhaiteraient peuvent-ils compléter le goûter de leur enfant par des apports personnels ?

Madame l'adjointe au Maire répond qu'il n'est pas possible d'apporter des gouters de l'extérieur à cause des allergies alimentaires qui sont de plus en plus nombreuses.

Le laitage n'a pas encore été mis en place car la municipalité réfléchit à comment faire pour respecter la chaîne du froid. Madame l'adjointe ajoute que les enfants peuvent réclamer une portion supplémentaire s'ils ont encore faim.

- **Par ces temps de chaleurs, il s'avère que les enfants ont des températures de 28 voir 30 en ce moment. Les enfants subissent la journée, et nous supposons que les enseignants également ...**
Est-il possible d'envisager des climatisations ?

Madame l'adjointe explique qu'elle a transmis la demande aux services techniques afin qu'ils mettent en place des ventilateurs.

Madame l'adjointe explique que cette année, la municipalité a refusé toutes les demandes de dérogation des familles pour scolariser leur enfant dans une école extérieure à la commune. La municipalité a fait ce choix pour conserver les effectifs de nos écoles et parce que certaines communes facturent les frais de scolarité des enfants de Saint Léonard.

M Faure DDEN (délégué départemental de l'Education Nationale) annonce que son mandat se termine et qu'il ne souhaite pas le renouveler. Les membres de l'école élémentaire le remercient pour son investissement.

La séance est levée à 19h15.

La présidente du conseil d'école

La secrétaire de séance

Mme Lyraud

Mme Mortessagne